

Vous aimez la musique et le jazz ? Vous partagez nos valeurs de solidarité entre les générations ?

**Rejoignez-nous !**

Que vous soyez un particulier ou une entreprise, votre soutien financier nous sera précieux. Il nous permettra de poursuivre nos actions d'intérêt général auprès des jeunes artistes, chanteurs et instrumentistes, du jeune public et des publics éloignés de la culture musicale (seniors en maisons de retraite et personnes en situation de handicap).

## QUATRE NIVEAUX DE DONNS

- ✓ **DONATEUR** : à partir de **200 euros**
- ✓ **GRAND DONATEUR** : à partir de **1 000 euros**
- ✓ **BIENFAITEUR** : à partir de **5 000 euros**
- ✓ **AMBASSADEUR** : à partir de **10 000 euros**

### JE SOUTIENS LES ACTIONS DU FONDS DE DOTATION DU PÉRIGORD NOIR

Entreprise     Association     Fondation     Fonds de dotation     Particulier

M.  M<sup>me</sup> NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Raison Sociale : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Tél. fixe : \_\_\_\_\_ Tél. mobile : \_\_\_\_\_

**DONATEUR** À partir de **200 euros**     **GRAND DONATEUR** À partir de **1 000 euros**     **BIENFAITEUR** À partir de **5 000 euros**     **AMBASSADEUR** À partir de **10 000 euros**

Je souhaite recevoir par E-mail la Lettre d'information du Fonds de dotation du Périgord Noir

<b>MON DON</b> Montant minimum de don : 200 euros
€

DATE	SIGNATURE

*Ces informations sont nécessaires pour recueillir votre soutien et gérer votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat du Fonds de dotation du Périgord Noir. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser votre demande à [contact@fondsdedotationdupergordnoir.org](mailto:contact@fondsdedotationdupergordnoir.org).*

Nous vous prions de nous adresser votre bulletin de don dûment complété, daté et signé à :  
**FONDS DE DOTATION DU PÉRIGORD NOIR • Place Bertran de Born • 24290 MONTIGNAC**

*Votre reçu fiscal, ouvrant droit à la réduction d'impôt, vous sera adressé par courrier sous une quinzaine de jours, après réception de votre don.*

#### POUR UN DON PAR PAYPAL OU PAR CARTE BANCAIRE

Nous vous invitons à effectuer votre paiement en ligne via notre plateforme sécurisée sur  
[www.fondsdedotationdupergordnoir.org](http://www.fondsdedotationdupergordnoir.org)

#### POUR UN DON PAR CHÈQUE

Nous vous prions de nous adresser votre chèque, libellé à l'ordre du Fonds de dotation du Périgord Noir, accompagné de votre bulletin de don.

#### POUR UN DON PAR VIREMENT BANCAIRE

Nous vous prions de nous adresser votre bulletin de don, après avoir effectué votre virement bancaire sur le compte du Fonds de dotation du Périgord Noir.

##### Notre relevé d'identité bancaire / IBAN

**Intitulé du compte :** FONDS DE DOTATION DU PÉRIGORD NOIR  
**Domiciliation :** CRÉDIT AGRICOLE CHARENTE PÉRIGORD

**Code établissement :** 12406

**Numéro de compte :** 70003856028

**IBAN :** FR76 1240 6000 0970 0038 5602 856

**Code guichet :** 00009

**Clé RIB :** 56

**Code BIC/SWIFT :** AGRIFRPP824

# UNE FISCALITE INCITATIVE

Institué par la loi du 04 août 2008 de modernisation de l'économie (loi LME), le fonds de dotation s'appuie sur le régime fiscal attractif accordé au mécénat.

## POUR UNE ENTREPRISE

Pour un don ou une donation en argent ou en nature, la réduction fiscale de l'impôt sur les sociétés (IS) est de 60 % du montant du don, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise. En cas de dépassement de ce seuil de 20 %, ou d'exercice déficitaire, le solde du don au-delà est reportable sur les cinq années suivantes, soit six ans au total.

Un don de **5 000 euros** génère une **réduction de 3 000 euros de l'IS**. La valeur effective du don sera de **2 000 euros**.

## POUR UN PARTICULIER

Pour un don ou une donation en argent ou en nature, la réduction fiscale de l'impôt sur le revenu (IR) est de 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable. En cas de dépassement de ce seuil de 20 %, le solde du don au-delà est reportable sur les cinq années suivantes, soit six ans au total.

Un don de **1 000 euros** génère une **réduction de 660 euros de l'IR**. La valeur effective du don sera de **340 euros**.

Pour plus d'informations sur le régime fiscal en vigueur du mécénat, vous pouvez consulter le site : [www.budget.gouv.fr](http://www.budget.gouv.fr)

## DES AVANTAGES EXCLUSIFS POUR NOS MÉCÈNES

Pour vous remercier de votre générosité, nous avons le plaisir de vous offrir un ensemble de privilèges valables pendant douze mois. Nous précisons qu'en accord avec la réglementation en vigueur, la valorisation de ces privilèges est limitée à 25 % de votre don et leur nature demeurera symbolique.

ENTREPRISE MÉCÈNE	DONATEUR	GRAND DONATEUR	BIENFAITEUR	AMBASSADEUR
Nom et logo de l'entreprise mécène sur les supports de communication du Fonds de dotation	✓	✓	✓	✓
Mise en avant du soutien de l'entreprise sur 1 ou plusieurs projets : action de solidarité musicale ou rencontre/conférence du Fonds		1 PROJET	3 PROJETS	4 PROJETS
Invitation aux rencontres ou aux conférences organisées par le Fonds, valable pour 2, 4 ou 6 personnes		2 PERSONNES	4 PERSONNES	6 PERSONNES
Possibilité d'organiser une opération de relations publiques lors des événements soutenus par le Fonds		1 ÉVÈNEMENT	2 ÉVÈNEMENTS	3 ÉVÈNEMENTS
Invitation d'un représentant de l'entreprise à la réception annuelle de présentation des projets du Fonds. Intervention d'un représentant de l'entreprise lors de la réception	RÉCEPTION	RÉCEPTION & INTERVENTION	RÉCEPTION & INTERVENTION	RÉCEPTION & INTERVENTION
Parrainage d'un(e) artiste, via une bourse, ou d'un spectacle (solidarité musicale ou concert jeunes artistes au Festival) avec nom et logo de l'entreprise mécène		1 ARTISTE	1 SPECTACLE	1 ARTISTE & 1 SPECTACLE

Pour tout « Ambassadeur », le Fonds de dotation du Périgord Noir est disponible pour étudier toute initiative à adapter aux attentes de l'entreprise.

DONATEUR PARTICULIER	DONATEUR	GRAND DONATEUR	BIENFAITEUR	AMBASSADEUR
Accès aux répétitions et rencontres avec les artistes sur les concerts soutenus par le Fonds	✓	✓	✓	✓
Remise d'un CD ou plusieurs CD d'artistes en lien avec le Fonds de dotation ou le Festival du Périgord Noir		1 CD	2 CD	3 CD
Invitation à la réception annuelle du Fonds ou à un concert soutenu par le Fonds, pour 2 ou 4 personnes		RÉCEPTION 2 PERSONNES	RÉCEPTION & CONCERT 2 PERSONNES	RÉCEPTION & CONCERT 4 PERSONNES
Dîner avec les artistes ou les participants aux rencontres et aux conférences du Fonds pour 2 ou 4 personnes			2 PERSONNES	4 PERSONNES

Si le cumul de vos dons au cours des douze mois d'un exercice fiscal atteint le palier du niveau supérieur de donateur, vous pourrez bénéficier des avantages associés à cette nouvelle catégorie (passage de « Grand donateur » à « Bienfaiteur », par exemple).

Une question ? Contactez Alain LARRIEU au + 33 (0)6 80 35 76 17



[WWW.FONDSDEDOTATIONDUPERIGORDNOIR.ORG](http://WWW.FONDSDEDOTATIONDUPERIGORDNOIR.ORG)

FONDS DE DOTATION DU PÉRIGORD NOIR • Place Bertran de Born • 24290 MONTIGNAC  
Téléphone : 33 (0)5 53 51 95 17. E-mail : [contact@fondsdedotationdupérigordnoir.org](mailto:contact@fondsdedotationdupérigordnoir.org)